



FAIRE REVENIR LA RÉPUBLIQUE À L'ÉCOLE

Commission d'enquête sur le fonctionnement du service public de l'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur profession

Rapport de M. Jacques Gasperrin, rapporteur

En janvier 2015, à l'initiative du groupe Les Républicains (ex UMP), le Sénat a créé une commission d'enquête pour mesurer l'ampleur réelle des contestations et des incidents constatés dans beaucoup d'établissements scolaires lors de la minute de silence en solidarité aux victimes des attentats de *Charlie Hebdo*.

Cette commission d'enquête n'avait pas pour objet de rechercher des responsabilités, mais de mieux cerner et comprendre les causes d'un malaise profond qu'expriment aujourd'hui beaucoup d'enseignants, en lien avec une perte des repères républicains et, chez beaucoup d'élèves, un délitement manifeste du sentiment d'appartenance à la nation dont l'École est l'une des institutions les plus fondamentales.

Les incidents de janvier 2015 n'ont pas paralysé le service public de l'éducation, certes, mais ils ont jeté un éclairage brutal sur une situation d'arrière-plan inquiétante : une large méconnaissance et -chez certains élèves- un rejet assumé des valeurs de la République, phénomène d'autant plus alarmant qu'il intervient dans le contexte d'une montée des faits de radicalisation à l'école, comme le confirment les statistiques récentes de l'Éducation nationale.

Deux maîtres mots : sortir du déni, libérer la parole...

1. Une situation identifiée depuis longtemps

Concernant la contestation de la minute de silence, des attitudes du même genre avaient déjà été signalées à plusieurs reprises, dès 2001, au moment des attentats du World Trade Center ou, plus récemment, à la suite de la tuerie perpétrée en 2012 par Mohamed Merah.

De fait, la perte de repères et le rejet des valeurs républicaines, par une partie des élèves, n'est pas un constat nouveau, même s'il ne semble pas, jusqu'à présent, avoir suscité de véritable réaction de la part des pouvoirs publics. Depuis plus de dix ans, la situation continue de se dégrader. Dans toutes les académies sont signalés des refus d'assister à certains cours, activités scolaires ou périscolaires, des revendications identitaires au travers de tenues vestimentaires à connotation clairement religieuse

ou de régimes alimentaires spécifiques, un absentéisme à répétition, au moment de la célébration de fêtes religieuses, la contestation systématique de certains contenus d'enseignement, des comportements sexistes ou discriminatoires entre les élèves, notamment à l'encontre des jeunes filles, des propos racistes, antisémites ou anti-français, un fréquent refus de la mixité, du prosélytisme et des pressions sur des élèves ne respectant pas certaines prescriptions religieuses ou encore la mise en cause de la légitimité des professeurs à intervenir sur certaines questions comme l'histoire des religions, etc...

La dénégation ou le contournement de principes fondateurs comme la laïcité ou l'égalité entre les garçons et les filles est, aujourd'hui, la réalité quotidienne de beaucoup d'établissements scolaires, notamment dans les quartiers dits « difficiles ».

Dans un contexte où l'autorité du maître et les règles de bonne conduite à l'école sont moins bien acceptées qu'avant, tout cela complique sérieusement la tâche des professeurs et des personnels scolaires de toutes les catégories.

2. Une institution touchée par le syndrome du couvercle...

Les travaux de la commission d'enquête montrent que, si les personnels de l'éducation nationale sont parfaitement conscients de cette situation, l'institution a du mal à la gérer et même à la reconnaître, beaucoup de chefs d'établissement préférant « mettre le couvercle » sur les incidents pour ne pas ternir l'image et la réputation de leur établissement face au public, voire pour ne pas compromettre le déroulement paisible des carrières...

Du coup, les enseignants confrontés à des difficultés se sentent peu soutenus et peu enclins à réagir face à la détérioration du climat scolaire, et s'en tiennent à la consigne non écrite du « pas de vague », ne serait-ce que pour ne pas fragiliser leur propre position vis-à-vis de leur propre hiérarchie. De guerre lasse, certains en viennent même à accepter des arrangements, voire à tolérer des entorses aux valeurs de l'école républicaine, dans le seul but de maintenir un niveau minimum de paix scolaire au sein de leur établissement.

D'où l'importance d'une commission d'enquête qui, loin de stigmatiser quiconque, était au contraire la meilleure formule pour libérer la parole des personnels des pesanteurs et des non-dits du système.



Valeurs de la République, de quoi parle-t-on ?

Les termes « **valeurs de la République** » et « **repères républicains** » sont des expressions du langage courant dont les textes en vigueur n'énumèrent pas précisément le contenu. C'est pourquoi le rapporteur de la commission d'enquête leur préfère la formule de « **valeurs de l'école républicaine** » qui s'inscrit mieux dans la tradition nationale, et sur laquelle devraient pouvoir s'accorder tous les membres de la communauté éducative.

Ces valeurs incluent la laïcité et la neutralité des enseignements, l'égalité de tous sans considération d'origine, de race, de religion ou de croyance, une stricte égalité entre les filles et les garçons, la conviction que l'émancipation de chacun passe par le savoir plutôt que par les dogmes, le respect mutuel entre tous les membres de la communauté éducative, ainsi que le crédit attaché à la parole de l'enseignant. Cette liste n'est bien sûr pas figée, et ces valeurs se déclinent au quotidien à tous les instants de la vie scolaire.

La laïcité reste la première de ces valeurs, car c'est par la laïcité que l'école parvient à assurer le vivre-ensemble, sans distinction d'origine ou de confession religieuse, et la neutralité des enseignements.

La transmission des valeurs est affectée par un certain nombre de fragilités structurelles

1. L'insuffisante maîtrise du français par beaucoup d'élèves

Comme l'ont souligné de très nombreux enseignants lors des auditions et des déplacements sur le terrain, aujourd'hui, un pourcentage considérable d'élèves ne maîtrisent pas le socle de connaissances et de compétences requis à leur niveau, en particulier en ce qui concerne le français.

Ce problème est clairement confirmé dans les grandes enquêtes internationales sur les résultats de notre système d'enseignement.

Or, sans une maîtrise minimale et suffisamment précoce du français, les élèves ne peuvent pas recevoir convenablement le message des valeurs que transmettent les enseignants. Dans les cas les plus graves, l'enfant compense l'absence d'expression langagière par la violence, rendant d'autant plus difficile la tâche des professeurs.

2. Une formation inadaptée des enseignants

Concernant les enseignants et l'institution scolaire, la priorité la plus flagrante est de revoir la formation, car les professeurs ne sont pas correctement préparés à transmettre les valeurs : leur formation initiale est beaucoup plus axée sur les savoirs disciplinaires que sur le métier d'enseignant proprement dit, et le dispositif de formation continue est en totale déshérence, y compris sur le plan budgétaire.

3. La perte de certains repères propices à une bonne transmission des valeurs

Le temps des « hussards noirs de la République » appartient au passé, mais la fonction de transmission des valeurs que remplissaient les enseignants garde toute sa pertinence.

Or, cette fonction apparaît aujourd'hui fragilisée, dans un contexte général où l'autorité de l'enseignant est de plus en plus concurrencée par le « bruit numérique » et par une moindre réceptivité des élèves (et parfois des parents) aux règles et à la discipline scolaires.

D'où l'importance de mieux marquer un certain nombre de repères et de « rites républicains » adaptés au contexte de chaque établissement et destinés à favoriser l'émergence du sentiment d'adhésion.

Les enseignants eux-mêmes se verraient proposer un code de déontologie et un engagement personnel (par une prestation de serment et par la signature du règlement intérieur de leur établissement), toutes ces mesures permettant à l'école républicaine de pratiquer de manière plus tangible et au quotidien les valeurs qu'elle est en charge de transmettre.

Les 20 propositions principales du rapport

La commission d'enquête souligne l'urgence à redresser la barre. À cet effet, elle propose vingt mesures fortes pour refaire de l'École le lieu privilégié de transmission des valeurs républicaines aux jeunes d'aujourd'hui, qui seront les citoyens de demain.

Ces propositions vont dans quatre directions prioritaires intéressant tous les membres de la communauté éducative : enseignants, chefs d'établissements, élèves, administration scolaire, ESPÉ (qui dépendent des Universités), sans oublier les familles qui, elles aussi, ont une responsabilité essentielle dans l'éducation et dans l'apprentissage des valeurs à leurs enfants.

① Favoriser le sentiment d'appartenance et l'adhésion de tous aux valeurs de la citoyenneté

- Sacralisation de l'école avec interdiction du port de signes ou de tenues ostensibles d'appartenance religieuse, politique ou philosophique pour les accompagnatrices et accompagnateurs de sorties scolaires
- Mise en place d'un pacte proposé aux enseignants : code de déontologie / serment d'entrée en fonction / signature du règlement intérieur de l'établissement
- Réaffirmation de l'exposition obligatoire et effective des emblèmes de la République dans tous les établissements d'enseignement (drapeau, devise « Liberté, Égalité, Fraternité », Déclaration des droits de l'homme et du citoyen à côté de la Charte de la laïcité)

- Port d'une tenue d'établissement
- Recentrage du programme de l'histoire de France et de sa chronologie autour du récit national
- Rappel en début de semaine par le chef d'établissement ou l'enseignant des valeurs citoyennes autour de sujets d'actualité

② Restaurer l'autorité des enseignants et mettre en place une vraie formation à la transmission des valeurs

- Révision de la maquette des formations dans les ESPÉ et des concours en y valorisant la transmission des valeurs républicaines
- Effort massif sur la formation continue, dans le cadre d'un plan pluriannuel
- Interdiction d'affecter en zone difficile des enseignants débutants sauf si demande de l'intéressé et obligation de remplacement
- Renforcement de l'autonomie des chefs d'établissement, en leur donnant un droit de regard sur le recrutement des nouvelles équipes, dans le respect des règles de la Fonction publique
- Institution d'un véritable statut de directeur d'école dans l'enseignement primaire
- Élaboration d'un code de bonne conduite à l'école, assorti d'un barème clair de sanctions prévoyant des travaux d'intérêt général scolaire

- Création dans chaque département d'un établissement spécialisé d'accueil pour les élèves les plus perturbateurs

③ Mettre l'accent sur la maîtrise du français et veiller à une meilleure concentration des élèves

- Évaluation de la maîtrise du français tout au long de l'enseignement élémentaire, notamment en CM2 conditionnant ainsi l'accès en 6^{ème}, l'apprentissage de la langue française devenant l'axe central des programmes du primaire
- Suppression des ELCO (dispositif d'enseignement des langues et cultures d'origine) et intégration de l'enseignement de ces langues dans le programme d'apprentissage des langues étrangères

- Interdiction des tablettes au primaire et mise à l'étude d'un dispositif de brouillage des téléphones portables dans les écoles et les collèges

④ Mieux responsabiliser tous les acteurs

- Modulation des allocations familiales pour lutter contre l'absentéisme scolaire
- Information systématique des parents par SMS de toute absence injustifiée de leurs enfants
- Mise en place dans l'enseignement public d'un système de remontée directe des incidents jusqu'au ministère
- Meilleur contrôle du Parlement sur les choix stratégiques en matière d'enseignement, notamment au travers d'un débat annuel sous l'autorité de la commission de la culture

D'importantes mesures d'accompagnement

Au-delà de ces vingt principales propositions, **le rapport envisage également un certain nombre de mesures d'accompagnement visant à faciliter la reconstruction de repères républicains stables, un fonctionnement plus harmonieux du service public de l'éducation et une amélioration des conditions d'exercice des enseignants.**

Ainsi, lorsque les moyens existent et si l'environnement social ou la situation individuelle ou familiale d'enfants plus jeunes le justifient, **l'accueil des enfants de moins de trois ans dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé peut aller dans le bon sens.**

Mme Françoise Laborde, Présidente de la commission d'enquête, considère pour sa part que, dans toute la mesure du possible, l'entrée en maternelle dès deux ans mériterait d'être encouragée, surtout dans les quartiers difficiles.

En outre, il serait souhaitable d'assurer une meilleure cohérence entre différentes politiques publiques qui, au plan local comme au plan national (enseignement scolaire, contributions des collectivités et des familles, politique de la ville, etc.) participent toutes de l'effort de la Nation pour transmettre et faire vivre ses valeurs aux jeunes d'aujourd'hui, qui seront les citoyens de demain.



Commission d'enquête « Service public de l'éducation, repères républicains et difficultés des enseignants »

Présidente



Françoise Laborde

Sénatrice de la Haute-Garonne

Rapporteur



Jacques Gasperrin

Sénateur du Doubs

Le rapport est disponible sur Internet :

http://www.senat.fr/commission/enquete/fonctionnement_du_service_public_de_leducation.html